



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 FÉVRIER 2022

Compte-rendu affiché le : 10 février 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 39

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 4

M. Hervé THIBAUD pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT

Délibération n°20220203DEL7

ADMINISTRATION GENERALE
Fonds de dotation "Bron Fond'Action"

RAPPORTEUR : M. FATIH DEMIRAY

Mesdames, Messieurs,

La commune souhaite impliquer les habitants et les acteurs économique dans la mise en œuvre et le soutien de projets d'intérêt général sur son territoire avec l'objectif de développer une Ville dynamique, créative et solidaire.

A cette fin, la commune de Bron, le Cabinet Patrick GONZALEZ, entrepreneur individuel, et les sociétés Agence Centrale, Immo Fi Solutions, Atria Conseil, ont décidé de créer un fonds de dotation.

Dénommé «Bron Fond'Action », le fonds aura pour objet d'accompagner les projets d'intérêt général visant à faciliter l'accès à l'emploi, favorisant l'innovation sociale, éducative ou environnementale, l'insertion par le sport et l'accès à une culture populaire et de qualité.

Dans ce cadre, le fonds a pour ambition de mener ses actions soit directement auprès des personnes ou des projets concernés, soit indirectement par le biais du financement de projets d'intérêt général poursuivant le même objet et/ou partageant les mêmes valeurs portés par d'autres structures éligibles au régime fiscal du mécénat et qualifiées d'intérêt général au sens du Code Général des Impôts.

Il pourra notamment :

- soutenir tout porteur de projet d'intérêt général proposant des actions compatibles avec l'objet du fond,
- organiser directement, toutes actions susceptibles de contribuer à ses objectifs,
- organiser des appels à projets susceptibles de contribuer à l'atteinte de ses objectifs.

Le caractère désintéressé de la gestion implique que le fonds de dotation soit administré à titre bénévole par des personnes n'ayant elles-mêmes aucun intérêt, direct ou indirect, dans les résultats de l'exploitation.

Dans la mesure où aucun moyen financier ou humain public ne peut être alloué au fonds de dotation, le fonctionnement de celui-ci sera entièrement financé par des dons privés.

La commune de Bron ne participera pas à la dotation initiale, le fonds ne pouvant percevoir de financements publics.

La dotation initiale apportée par les autres fondateurs s'élèvera à un montant de 20 000 euros.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les statuts du fonds de dotation,
- **APPROUVER** la création du fonds et le caractère de membre fondateur de la commune,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les statuts et tout acte ou document permettant la création du fonds de dotations.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD